

223C1454
FR0000121634-OP014-R01

20 septembre 2023

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

COLAS SA
(Euronext Paris)

- 1- Le 20 septembre 2023, Portzamparc, filiale du Groupe BNP Paribas, agissant pour le compte de la société anonyme Bouygues, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société COLAS en application de l'article 236-3 du règlement général. Ce projet a été annoncé le 18 septembre 2023 (cf. notamment D&I 223C1444 du 19 septembre 2023).

A ce jour, Bouygues détient 31 612 151 actions COLAS représentant 63 223 797 droits de vote, soit 96,81% du capital et 98,04% des droits de vote de cette société¹.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des actions COLAS qu'il ne détient pas directement et indirectement **au prix unitaire de 175 €**, soit 1 029 109 actions² COLAS représentant 1 249 431 droits de vote, soit 3,15% du capital et 1,94% des droits de vote de cette société¹.

Il est précisé que l'initiateur, qui remplit d'ores et déjà les conditions de détention relatives au retrait obligatoire, a demandé à l'Autorité des marchés financiers de procéder au retrait obligatoire dès la clôture de l'offre publique de retrait, en application des articles 237-1 à 237-3 du règlement général.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Le projet de note en réponse de la société COLAS sera déposé ultérieurement (cf. article 231-26 I, 3° du règlement général).

- 2- Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

¹ Sur la base d'un capital composé de 32 654 499 actions représentant 64 486 467 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² En ce non compris les 13 239 actions COLAS détenues en propre par la société et qui ne sont pas visées dans le cadre de l'offre.